

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 23 juin 2022

CD20220623_73
id. 6514

Le 23 juin 2022 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil Départemental,

*Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 10*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. BELLOC, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, Mme COLOMBIE, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme DUCASSE, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. PECOU, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

M. ASTRUC (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), M. BEQ (pouvoir à M. CROS), M. GONZALEZ (pouvoir à Mme NEGRE), Mme HEULLAND (pouvoir à M. PECOU), Mme RABAULT (pouvoir à Mme SARDEING)

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

DELIBERATION

**VÉLO-ROUTE V87 "LA VAGABONDE"
MODALITÉS DE FINANCEMENT
DU PROJET DE JALONNEMENT**

La création d'un comité d'itinéraire de la vélo-route V87 sera officialisée en juin 2022 avec pour objectif de mettre en commun les compétences de chacun des 5 Départements concernés pour la valorisation et la promotion de cet itinéraire.

Par délibération du 27 octobre 2021, l'Assemblée départementale a approuvé le lancement de l'étude portant sur la définition du plan de jalonnement de l'itinéraire "véloroute V87".

Avec la mise en œuvre d'un véritable jalonnement de qualité, la collectivité souhaite impulser une dynamique et une montée en gamme de la qualification des itinéraires du département de Tarn-et-Garonne, favorisant ainsi le tourisme de pleine nature et l'attractivité du territoire.

Ce projet consiste à une mise en place, à la fois des éléments réglementaires avec la signalisation directionnelle cyclable de l'itinéraire mais apporte aussi une réponse aux attentes des cyclistes (services à disposition, le patrimoine alentour, les accès aux hébergements, les points d'entrées de l'itinéraire...).

Les études relatives au jalonnement de la V87 sont en cours. L'estimation prévisionnelle des travaux est arrêtée au montant de 147 500,70 € HT auxquels il faut ajouter les honoraires d'ingénierie et les travaux suivis en régie soit un total général de 157 971,70 € HT.

Une subvention auprès de l'État a été sollicitée et le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

DÉPENSES		RESSOURCES		
	Montant HT	Aides publiques	Montant HT	Taux
honoraires	37 971,70 €			
<u>Dépenses investissement</u>		État (calculé sur la dépense subventionnable de 147 500,70)	78 986 €	50 %
travaux	59 529,00 €			
matériel-équipements	50 000,00 €			
dépenses connexes (études)		Part autofinancement du Département de Tarn-et-Garonne	68 514,70 €	43,38 %
SOUS-TOTAL DÉPENSES SUBVENTIONNABLES	147 500,70 €	SOUS-TOTAL	147 500,70 €	

DÉPENSES		RESSOURCES		
<u>Dépenses investissement</u>				
Aléas et révision de prix (*)	10 471,00 €	Autofinancement complémentaire	10 471,00 €	6,62 %
TOTAL GÉNÉRAL	157 971,70 €	TOTAL GÉNÉRAL	157 971,70 €	100 %

(*) les travaux de pose de signalisation directionnelle vélo+ingénierie associée de 10 471 € sont réalisés en régie.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 27 octobre 2021, relative au lancement de l'étude portant sur la définition du plan de jalonnement de l'itinéraire "véloroute V87",

Vu l'avis de la commission économie, emploi, insertion, tourisme,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, selon les modalités susvisées, le plan de financement concernant le projet de jalonnement de la vélo-route V87 « La Vagabonde » ;
- Approuve la sollicitation de l'État pour obtenir une subvention selon le plan de financement présenté supra ;

- Confirme la ratification sur l'exercice 2022, de 10 000 € de crédits de paiement correspondant à la participation du Département de la Creuse au titre du comité d'itinéraire de la V87, sur la ligne Natana 2886 – 6568-SF 94 (E011) du P029O006 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL